

**Madame Laëtitia Médard  
Adjointe au Maire,  
Déléguée à la Petite enfance**

Le 11 mai 2015

Téléphone : 02.23.62.13.80  
Télécopie : 02.23.62.13.89

**Groupe Communiste**

[l.medard@ville-rennes.fr](mailto:l.medard@ville-rennes.fr)

**Conseil Municipal du 11 mai 2015. Laëtitia Médard : Nous  
prenons des mesures pour les élèves des quartiers populaires  
l'État doit nous soutenir.**

#PCF #Rennes #CMRennes

Madame la Maire,  
Cher(e)s collègues,

Les élus communistes approuveront le contenu de cette délibération avec les réserves et les mises en garde qu'elle détaille.

J'insisterai cependant sur deux éléments. Tout d'abord, **concernant la situation des écoles Torigné et Guillevic.**

Comme vous le savez, les parents d'élèves et la communauté éducative de ces deux établissements sont mobilisés depuis plusieurs semaines pour exprimer leur opposition à la possible réduction des temps de décharge des directions.

Je voudrais d'ailleurs saluer l'implication de Madame La Maire ainsi que de nos collègues Lenaïc Briero et Eric Berroche pour leur soutien apporté à ces deux écoles.

Il y aura certes moins d'élèves dans cette partie du quartier du Blosne en Septembre prochain même si, comme le rappelle la délibération, des inscriptions tardives peuvent encore intervenir néanmoins, ces écoles sont en REP.

« Réseau d'Éducation Prioritaire » cela veut dire plus d'attention pour la réussite de tous les élèves, plus de moyens humains et matériels, plus de temps pour eux et leurs familles et c'est ce qui nous motive à porter des exigences sur le temps de décharge des directions. C'est tout le sens de notre demande de dérogation.

Nous prenons des mesures positives pour les élèves de quartiers populaires : renforcement du nombre d'ATSEM pour arriver à une professionnelle par classe, 400.000 euros supplémentaires pour renforcer ces écoles ; l'État doit aussi soutenir ces actions. Avec les parents d'élèves et les enseignants de Torigné et Guillevic, nous souhaitons être entendus par l'Inspection Académique.

La deuxième remarque portera sur **la scolarisation des enfants de moins de trois ans**. Cet objectif figurait comme une priorité de la loi de refondation de l'école.

C'est également l'engagement n°37 du candidat François Hollande, il avait alors annoncé vouloir tripler le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis en maternelle.

J'entends qu'aujourd'hui nous partons de très loin puisque la scolarisation des moins de trois ans a vivement régressé sous les présidences Chirac et Sarkozy passant d'un enfant sur trois à un enfant sur dix. Ceci étant ; les efforts en la matière sont insuffisants. Des parents se heurtent ainsi à l'impossibilité de scolariser leurs enfants.

Ceci m'amène à évoquer les classes passerelles comme une réponse particulièrement appropriée aux besoins de très jeunes enfants en les aidant à s'adapter en douceur au système scolaire. Par une pédagogie, un rythme de vie et des moyens adaptés, les deux classes passerelles rennaises de Trégain et Jacques Prévert ont déjà démontré tout leur intérêt en matière de réussite scolaire chez les familles les plus en difficultés. Or, l'Inspection académique se refuse toujours à faire émerger de nouveaux projets.

Ceci ne doit pas pour autant nous décourager à porter des exigences pour étendre ce dispositif sur notre ville.